



## DECLARATION CAPD 16 MAI 2013

Madame La Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs,

Les négociations sur la carrière des personnels sont enfin ouvertes par notre ministre. Elles sonnent comme une marque d'attention attendue depuis fort longtemps. Le Syndicat des Enseignants de l'Unsa fait le vœu que la période qui s'ouvre marque le début du temps des personnels.

Ce temps est peut-être celui qui va enfin réhabiliter l'engagement de milliers de nos collègues dans leur mission éducative.

Puisque nous sommes réunis en cette instance pour parler de leur carrière, le SE-Unsa tient à rappeler à quel point les questions que nous aborderons peuvent être cruciales pour beaucoup d'entre eux.

Le mouvement départemental suscite de nombreux espoirs aussi bien d'un point de vue professionnel que personnel : espoir de ne plus passer des heures pour se rendre sur son lieu de travail, d'exercer sur une école ou un niveau que l'on a véritablement choisi, de pouvoir inscrire son travail dans la durée au sein d'une même équipe et après parfois plus de dix ans d'une patiente attente, que le provisoire fasse enfin place au définitif.

Le SE UNSA se préoccupe de celles et ceux dont la situation médicale nécessite de véritables réponses. Nous réitérons ce jour, notre demande d'analyse du fonctionnement des priorités médicales et allègements de service. La prise en compte de situations individuelles - parfois insoutenables - est une nécessité absolue.

Pour le SE-Unsa l'existence de priorités médicales est un acquis indispensable qui doit être traité avec moins de frilosité afin de permettre à ceux qui en ont le plus besoin de continuer à en bénéficier.

Aujourd'hui, les moyens et la méthode nous interpellent !

Les collègues se plaignent d'une gestion déshumanisée. Une situation médicale ne peut être traitée uniquement sur dossier. Les traiter véritablement impliquerait des rencontres avec un des médecins de prévention et impliquerait un réel temps de concertation avec les délégués du personnel afin d'harmoniser préconisations médicales et solutions concrètes sur le terrain. Mais Pas un seul groupe de travail, pas une liste ni des demandeurs, ni ceux retenus, reçue en amont de la CAPD, pas de délais de travail. Cette méthode n'envoie que des signaux négatifs à la fois aux collègues auxquels nous ne pouvons répondre concrètement, et aux délégués du personnel que nous sommes !

La question récurrente du défaut de médecine du travail ne peut pas être passée sous silence, laissant des collègues sans solution professionnelle pour un maintien dans l'emploi.

Cette CAPD traite également des temps partiels sur autorisation. Nous voulons relayer ici le désarroi, l'exaspération et l'incompréhension de nos collègues mais aussi notre mécontentement sur le fonctionnement des recours. Votre méthode que nous avons beaucoup de mal à comprendre laisse depuis de trop nombreuses semaines des collègues inquiets. L'absence de documents clairs officiels ne nous ont pas permis d'accompagner ces personnels. Le Val d'Oise fait partie des départements importants en termes d'effectifs d'enseignants. Les méthodes et les procédures doivent être lisibles pour tous afin d'éviter toute interprétation néfaste. Cela nuit à la transparence et l'équité auxquels nous sommes attachés dans cette instance. Pour le SE UNSA cette CAPD doit permettre d'étudier individuellement tous les recours. Nous actons que les entretiens ont permis de nouvelles autorisations. Nous demandons que tous les recours obtiennent satisfaction. D'après nos calculs, moins d'une cinquantaine d'ETP seraient nécessaires.

Le SE UNSA estime qu'une gestion des ressources humaines efficace doit passer par l'amélioration des conditions de travail, conciliant temps professionnel et familial.

En ce qui concerne le passage à la hors classe, nous sommes là aussi confrontés à un problème d'équité et de transparence. Comment expliquer les deux notes 20 attribuées hors barème départemental pour permettre un passage à la hors classe pour deux personnes qui ne sont pas en classe. C'est à tout le moins, la preuve, pour le SE UNSA de la reconnaissance de l'utilité de cette note pour obtenir cette hors classe. Quelles déductions en seront tirées par des dizaines de collègues qui voient leur note confirmée, ralentissant voire même pour certains bloquant leur évolution vers cette hors classe ? C'est pourquoi, nous vous demandons de donner enfin une suite favorable à notre intervention de novembre dernier concernant l'évolution de la grille de notation du 8eme au 11eme échelon vers cette note.

Enfin, malgré un ordre du jour conséquent, nous souhaitons vous soumettre deux questions

La première est à l'origine, elle, de bien des désespoirs : en 2013, seuls 99 de nos collègues ayant demandé un changement de département ont obtenu satisfaction. Ce taux est en chute libre depuis plusieurs années... A la demande du SE UNSA, un groupe de travail sera mis en place au ministère dans les prochains jours afin de réexaminer un certain nombre de situations (enseignants en situation de handicap, enseignants séparés de leur conjoint depuis plusieurs années et sur une longue distance)

La période des inéats-exéats doit être l'occasion d'apporter une solution à celles et ceux qui se préparent à être séparés de leur conjoint ou à vivre une situation matériellement difficile : pouvez-vous dès à présent nous informer des options qui seront les vôtres ?

La seconde concerne les ESPÉ : si l'ambition de réintroduire une véritable formation initiale est une grande satisfaction, nous ne manquons pas de nous inquiéter de la

visibilité très limitée que nous pouvons avoir de ce dispositif à cette période de l'année. Avez-vous des informations nouvelles à ce sujet et pouvez-vous dès à présent envisager de convoquer le conseil de formation ? Cette question impactera le mouvement provisoire.

En vous remerciant pour votre attention.